

adopté

S É N A T

le 12 décembre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

rendant applicables aux **Départements et Territoires d'Outre-Mer**, *les dispositions d'ordre pénal du décret modifié du 25 août 1937 portant réglementation des* **bons de caisse**.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Les dispositions pénales des articles 4 et 5 du décret modifié du 25 août 1937 sont applicables, dans les Départements d'Outre-Mer et les Terri-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 619, 816 et in-8° 164.

Sénat : 76 et 83 (1969-1970).

toires d'Outre-Mer, aux infractions aux dispositions des articles premier, 2, 3 et 6 de ce décret qui ont été étendues à ces Départements et à ces Territoires d'Outre-Mer par le décret du 5 décembre 1968.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1969.

Le Président,

Signé : Alain POHER.